

A4 : Réhabiliter et maintenir les zones humides intradunales et autres zones humides arrières-littorales

FICHE ACTION A 4-2

PRIORITE
**

COMMUNES CONCERNEES :

Riantec
Plouhinec
Locmiquélic

COUT TOTAL ESTIME :

COUTS déjà inclus dans
d'autres fiches action
NATURA 2000

MAITRISE D'OUVRAGE

SM Grand Site, Communes,
Région, Cap l'Orient

MAITRISE D'ŒUVRE

Prestataires de service

PARTENAIRES TECHNIQUES

Agence de l'eau, chambre
d'agriculture, DDAF,
associations

PARTENAIRES FINANCIERS :

Département, région, Etat,
Europe, Agence de l'eau

REFERENCES FICHES ACTIONS

ZPS/ZSC :

A4-1 (Kersahu, étangs de
Kervran Kerzine + autres
zones humides de Plouhinec,
Pen Mané)
B3-3, B3-4 et F

Amélioration de la qualité des eaux Gestion des pompages, drainages et de la circulation de l'eau

◆ PERIMETRE CONCERNE

Ensemble des zones humides
(intradunales, arrières-dunaires,
étangs) existant sur le périmètre
NATURA 2000

◆ STATUTS:

Site classé, Site inscrit, ZNIEFF de
type I et II
Application de la Loi Littoral dans les
POS : zonage NDs et NDm
Périmètre de servitude militaire
ZICO Rade de Lorient

◆ PROPRIETAIRES

Tout propriétaire



◆ ESPECES D'OISEAUX D'INTERET PATRIMONIAL :

Gorgebleue à miroir, busard des roseaux, butor étoilé, phragmite aquatique et phragmite des joncs, locustelle luscinoïde, bouscarle de Cetti, cisticole des joncs...

◆ HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNES :

- Lagunes côtières* 1150*
- Dépressions humides intradunales 2190
- Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae** 7210* :
composante de l'habitat 2190

◆ ESPECES VEGETALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNES :

- Liparis de loesel (*Liparis loeselii*)
- Spiranthe d'été (*Spiranthes aestivalis*)

◆ ESPECES VEGETALES D'INTERET PATRIMONIALES

Ophioglosse vulgaire, Tétragonolobe siliquieux, Grande douve, Orchis grenouille...

◆ ETAT ACTUEL

Il n'existe pas de données chiffrées de mesures de pollutions diffuses au sein des diverses zones humides présentes sur le site. On note cependant certains dysfonctionnements de réseaux d'assainissement, de stations de relevage qui créent localement des pollutions.

Quant à l'utilisation de produits phytosanitaires, que ce soit par les communes, les particuliers ou les agriculteurs, il n'existe pas, actuellement, de données chiffrées témoignant d'une éventuelle pollution.

Plusieurs communes pratiquent la démoustication (réalisée par l'EID ou par les employés communaux). Les traitements utilisés sont biologiques mais la sélectivité de ces traitements sur les larves de moustiques n'est pas prouvée. D'autres larves peuvent être détruites et c'est ainsi toute la chaîne alimentaire qui se voit perturber. L'impact peut donc être réel sur les populations d'oiseaux qui verront leur nourriture diminuée.

En ce qui concerne la circulation de l'eau, diverses suppositions sont avancées notamment quant à la présence de retenues d'eau (pour l'agriculture), qui collecteraient l'eau des bassins versants qui n'arriverait donc plus dans les zones humides (supposition avancée en particulier pour les étangs de Kervran kerzine).

Il est aussi noté, dans la bibliographie, la réalisation de pompages dans la nappe phréatique ou de pompages dans les zones humides. Les pompages dans la nappe, sous le massif dunaire, pourraient provoquer sa déstabilisation.

Un constat de certaines activités, de certains problèmes connus est réalisé ci-dessous, par communes.

Riantec : au sud de la Croizetière, eaux troubles dans un ruisseau.

Plouhinec :

- Activité de maraîchage importante : présence de retenues d'eau au sein de certaines zones humides, à proximité d'autres (Cf. fiche action A4-1 Plouhinec).
- Nécessité d'utilisation de produits phytosanitaires pour le maraîchage (adhésion de certains maraîchers à l'Association des maraîchers du Morbihan qui communiquent des conseils de fertilisation raisonnée, présence également d'agriculteurs biologiques).

Locmiquélic : Rejet direct dans la lagune au pied de la digue qui sépare le marais de la lagune coté terre.

◆ ACTIONS A MENER

- Mise en place des SPANC dans le cadre de l'application de la Loi sur l'eau : permettra, par la vérification de l'efficacité des assainissements non collectifs, de supprimer les pollutions diffuses. Raccordement à l'assainissement collectif ou remise en état de stations de relevage défectueuses : dans le cadre de la programmation du Syndicat Mixte Auray/Belz/Quiberon, de la Communauté de Communes Blavet/Bellevue/Océan de Cap l'Orient ou des communes.
- Mise en place d'une étude hydraulique sur Plouhinec, et plus particulièrement sur les étangs de Kervran Kerzine (ainsi que les autres zones humides arrières-littorales) : Cf. fiche action A4-1 « Kervran Kerzine ». Etude de la circulation des eaux avec également un volet qualité des eaux.
- Sensibilisation des particuliers, des communes, des entreprises quant à l'utilisation raisonnée de produits phytosanitaires. Réflexions à mener également avec la chambre d'agriculture quant aux pratiques agricoles.
- Réflexion avec les communes sur la nécessité ou non de démustiquer et sur les techniques alternatives.

◆ CALENDRIER PREVISIONNEL

	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Mise en place des SPANC par les communes		✓	✓			
Raccordement, travaux sur les stations de relevage		✓	✓	✓		
Sensibilisation / information		✓		✓		✓
Réflexion sur les méthodes de démustification		✓				
Mise en place d'une étude hydraulique sur Plouhinec		✓	✓	✓		

◆ ESTIMATION ANNUELLE DU MONTANT DES ACTIONS PREVUES

	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Mise en place des SPANC par les communes	A la charge des communes					
Raccordement, travaux sur les stations de relevage	Coûts compris dans les plans de travaux des syndicats et communautés de communes					
Sensibilisation / information	Coût inclus dans le poste de chargé de mission mise en œuvre du document d'objectifs + Cf. fiche Action n°F					
Réflexion sur les méthodes de démustification	Pas de coûts directs					
Mise en place d'une étude hydraulique sur Plouhinec	Cf. fiche action A4-1 Plouhinec (Kervran Kerzine)					
Montant total /année	COUTS déjà inclus dans d'autres fiches action NATURA 2000					

◆ INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

- Nombre et lieux de pollutions constatées,
- Niveau de sensibilisation,
- Nombre de problèmes de raccordements réglés.